



i20

120 ANS DE PROTECTION,
D'ACCOMPAGNEMENT,
DE SOUTIEN ET D'ÉCOUTE.

ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE
2023

A photograph of a man with a beard and short brown hair, wearing a dark blue button-down shirt. He is smiling and looking towards the left side of the frame. He is sitting at a table with papers and a laptop. In the foreground, there is a blurred arm and hand holding a pen, suggesting a meeting or collaborative work environment. The background is bright and out of focus.

NOUS SOMMES
LE 26 DÉCEMBRE,
DATE À LAQUELLE
JE DÉBUTE L'ÉCRITURE
DE CE PRÉSENT RAPPORT
QUI TOUT AU LONG
DE CES LIGNES AURA
POUR AMBITION NON
SEULEMENT DE REVENIR
SUR CE QUE NOUS AVONS
PU MENER AVEC FORCE
ET DÉTERMINATION
DURANT L'ANNÉE
ÉCOULÉE, MAIS
ÉGALEMENT DE TRACER
DES PERSPECTIVES VERS
LE SEUL CAP QUI NOUS
ANIME, LE SERVICE
À L'ADHÉRENT ET LA
PÉRENNITÉ DU PROJET.

RAPPORT MORAL

MARS 2023



Vincent Bouba,
Président de L'Autonome
de Solidarité Laïque

Lorsque nous nous retrouverons le 11 juin 2023 en Assemblée générale, le lendemain du congrès qui célébrera les 120 ans de L'Autonome de Solidarité Laïque, nous aurons, grâce à nos réunions statutaires, nos rencontres, nos échanges, élaboré le projet stratégique de L'ASL qui nous conduira jusqu'en 2026.

Les exercices précédents, 2020, 2021, ont attesté de notre abnégation et de nos capacités à toujours agir, quelles que soient les conditions qui s'imposaient à nous. Les personnels de l'éducation ont sans cesse été mobilisés et nous étions à leurs côtés afin de les accompagner dans les difficultés qu'ils pouvaient vivre dans leur quotidien professionnel. Nous avons assumé nos engagements à leur égard en leur apportant toute notre écoute et notre savoir-faire.

La vie statutaire et démocratique de L'Autonome de Solidarité Laïque s'est également poursuivie dans le cadre de nos fonctionnements et orientations validées par l'Assemblée générale.

Après un long et épuisant épisode lié à la pandémie, 2022 a été l'année où nous avons repris peu à peu notre rythme, et où nous nous sommes engagés dans le renforcement de nos structures de dialogue, après ces deux années de stabilisation de notre ensemble « fusionné ».

Notre énergie collective a ainsi toujours continué de porter L'ASL et de l'accompagner dans ses évolutions.

Nous, toutes et tous, administrateurs, militants départementaux et salariés, nous devons toujours maintenir ce dynamisme qui porte le projet et le déploie dans tous les territoires, au plus près de nos adhérents, au plus près des personnels que nous devons convaincre de nous rejoindre.

UNE ANNÉE OÙ NOUS AVONS TRADUIT LES DÉCISIONS DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Nous avons débuté l'année en posant les bases d'un nouvel élan pour L'ASL, puisque l'association s'est dotée de deux résolutions venant modifier ses statuts (AGE du 15 décembre 2021). Ces évolutions réaffirment ce qu'est L'ASL : une organisation fortement ancrée dans les métiers de l'éducation et dans sa mission historique de protection des personnels.

Ces avancées nous permettent d'être au plus près des réalités, de la réalité des métiers, de notre raison d'être et de nos actions quotidiennes au service des personnels qui assurent une mission d'éducation, d'accompagnement et de soutien en accord avec les valeurs et principes de L'Autonome de Solidarité Laïque.

Ces démarches solidaires que nous avons mis en œuvre au cours de cette année pour mieux protéger les personnels démontrent une fois de plus le positionnement de L'ASL dans son engagement indéfectible envers les personnels, un engagement auprès de l'école, mais également son engagement en faveur d'une société apaisée, en faveur du vivre et du faire ensemble.

NOTRE MILITANTISME EST UN ENGAGEMENT POUR L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Ainsi, grâce à la modification de l'objet social de l'association permettant de se constituer partie civile, nous affichons clairement la défense des intérêts des personnels.

En effet, outre la protection individuelle que nous apportons aux adhérents, celle-ci peut être complétée par une défense des intérêts de la profession « dans le cadre de la lutte contre les violences, voies de fait, injures,

harcèlement moral, discours de haine et des contenus illicites en ligne, des atteintes à la présomption d'innocence », une protection à visée collective*.

La commission juridique nationale s'est emparée du sujet et **proposera méthode et mise en œuvre afin de pouvoir s'engager, lorsque les situations pourront le nécessiter,** vers cette action, témoignant de notre démarche solidaire auprès des personnels.

Nous poursuivrons ainsi nos travaux d'analyse des textes de loi en préparation et serons plus que jamais force de proposition auprès des pouvoirs publics afin de toujours pouvoir renforcer la protection des personnels et éclairer les politiques publiques pour qu'elles prennent mieux en compte des difficultés vécues sur le terrain.

Rencontre du ministre de l'Éducation nationale, échanges avec le Président de la commission des Affaires culturelles et de l'Éducation, audition à l'Assemblée nationale par la mission d'information « Cadre de l'enseignement hybride et à distance » (dont le rapport a repris deux de nos propositions liées au droit à la déconnexion et aux actions de formation), intervention devant les médiateurs académiques de l'Éducation nationale, etc. 2022 a vu de multiples occasions de porter nos préconisations.

Ces actions d'influence sont essentielles et **elles devront toujours se déployer comme nous avons pu le réaliser durant l'année. Elles doivent aussi se compléter par le rayonnement départemental de L'ASL (rencontre avec l'institution, avec les élus locaux, auprès des organisations amies, des partenaires, etc.).**

Par notre décision, L'Autonome de Solidarité Laïque s'est ouverte à des métiers qui ont besoin de notre soutien, et donc de notre histoire qui depuis 1903 a toujours été l'histoire d'une attention à l'autre, d'une main tendue vers celles et ceux qui œuvrent dans le domaine de l'éducation.

L'ASL fonde ses missions sur les valeurs qui fondent le principe de laïcité, et notamment la capacité à accepter l'autre pour ce qu'il est, sans jugement de ses choix de vie, sans jugement de ses opinions ou de ses attachements aux croyances, avec pour seule limite le respect, la défense et la promotion des valeurs de la République.

Nous avons donc entamé, collectivement, durant toute l'année, un travail indispensable afin de pouvoir accueillir ces professionnels souhaitant nous rejoindre. Ce travail a pu se tenir lors de différents moments : travaux du Conseil d'administration, de la commission juridique, réunions



Rencontre avec le ministre de l'Éducation nationale Pap Ndiaye le 19 juillet 2022



La réussite ne peut être que collective

des délégataires, conférence de L'ASL, formations des salariés, etc. De nombreux outils ont aussi été réalisés et communiqués aux équipes départementales.

Ces temps étaient importants. Nous les avons menés ensemble afin que chaque acteur, militant et salarié puisse traduire progressivement nos évolutions au sein de sa pratique quotidienne. **Nous poursuivons toujours en ce sens, car la réussite ne peut être que collective, et nous devons convaincre ces personnels de rejoindre L'ASL et l'Offre Métiers de l'Éducation (OME) portée avec notre partenaire MAIF.**

Nous le savons toutes et tous, l'histoire et le cheminement de L'ASL ont toujours été marqués, comme toute organisation, par des adaptations, des réflexions, des évolutions afin de toujours aller de l'avant et toujours anticiper, en restant maître de son destin.

Les Assemblées générales ont toujours su faire des choix justes et éclairés, car l'objectif de notre collectif est de viser la pérennité d'un projet, la pérennité de nos actions auprès des métiers de l'éducation, la poursuite d'un projet au service de l'école et la poursuite de notre engagement sociétal.

Nos réflexions et nos capacités d'adaptation devront toujours s'exercer. Nous avons su le faire et nous poursuivons ainsi en avançant ensemble.

UNE ANNÉE OÙ NOUS AVONS TROUVÉ NOTRE RYTHME, ENSEMBLE

Dans les échanges et retours que nous pouvons avoir de la part des équipes départementales, nous pouvons aisément constater que nous avons désormais trouvé notre rythme et ainsi conforter l'engagement que nous avons pris lors des évolutions liées à la fusion associative, relativement à l'action que peut avoir le militant départemental sur l'ensemble de la structure.

Les statuts votés en juin 2019 font la preuve de leur efficacité.

Les commissions statutaires nationales, renouvelées lors de la dernière conférence, associant administrateurs et militants départementaux, poursuivent leurs travaux avec sérieux et engagement. Leurs avancées sont conséquentes. Il en est de même pour les nouveaux groupes de travail que le Conseil

d'administration peut mettre en œuvre (en fonction des besoins et de l'avancée des sujets). Ils permettent d'associer l'ensemble des acteurs de l'association : administrateurs, militants départementaux, salariés. Là également, les avancées ont pu être nombreuses.

Ajoutons à cela les réunions des délégataires, temps de rencontre que nous avons institué depuis le début de l'année 2022. Elles sont essentielles et permettent les échanges sur des points d'actualité et projets à venir entre l'équipe de direction et l'ensemble des délégataires qui sont les cadres de l'association dans les territoires.

Ces dispositifs traduisent notre volonté de coconstruction. Ces lieux d'échanges seront donc poursuivis.

Nous avons aussi adapté nos fonctionnements et savons utiliser avec efficacité les systèmes de visioconférence, les modes hybrides (présentiel et distanciel) qui n'altèrent en rien la qualité des échanges, les avancées des travaux et les réussites.

Ces évolutions, **sans pour autant renoncer à nos rencontres en présentiel, doivent aussi se développer au sein des pratiques des équipes départementales** (tenue des bureaux,

des comités départementaux, échanges avec les salariés, etc.). Elles permettent d'avoir un impact sur nos frais de fonctionnement, mais également sur la qualité de vie de chacune et chacun.

Ce rythme, nous l'avons aussi trouvé dans les publications qui peuvent être éditées et mises en ligne : les lettres d'information, les circulaires, les communiqués. Si durant la fusion associative ces publications ont pu connaître un rythme très soutenu, correspondant à des mises en œuvre indispensables, nous pouvons observer que la cadence est à présent stabilisée, et vous êtes nombreux à nous en faire part et à vous en satisfaire.

Ainsi, le rôle du collaborateur est primordial sur ce domaine. Ce collaborateur doit vous transmettre l'ensemble des documents, mettre en exergue les points importants, ou encore effectuer les rappels quant aux échéances à venir. Pour cela, il doit avoir une parfaite maîtrise des outils professionnels mis à sa disposition et une grande vigilance, une attention quant aux consignes et procédures édictées dans les publications ; consignes et procédures que nous retrouvons également quant à la gestion des dossiers adhérents. Le collaborateur est à vos côtés, et son rôle ne saurait être réduit à des tâches de secrétariat.

Notre rythme s'inscrit donc dans différents temps portant sur le développement de L'ASL. C'est un calendrier ponctué d'échéances nous permettant de toujours avancer ; l'immobilisme n'y a pas sa place et est contraire à la vie de toute organisation.

Conseils d'administration, réunions des délégués, rencontres régionales, conférence, comité social et économique, et surtout **Assemblée générale : moment statutaire d'importance qui définit et vote les orientations que le Conseil d'administration se chargera de mettre en œuvre.**

Nous construisons pas à pas, pierre après pierre, éléments par éléments, grâce à la force et à l'énergie de toutes et tous.

UNE ANNÉE OÙ NOUS AVONS POSÉ ET QUESTIONNÉ NOMBRE DE SUJETS NOUS PERMETTANT DE RÉDIGER COLLECTIVEMENT LE PLAN STRATÉGIQUE 2023-2026

L'année 2022 a été l'année où nous nous sommes retrouvés physiquement en plénière pour la conférence de L'ASL, équipes départementales et nationale.



Rencontre avec le DASEN de l'Ardèche

Elle faisait suite à la première réunion des délégués tenue un mois plus tôt, le 2 mars. Outre les points que nous avons pu aborder, nous avons pris énormément de plaisir à nous retrouver. **Notre engagement se nourrit de ces indispensables rencontres**, et la conférence du 6 avril fut un beau moment de partage.

Nos travaux, se plaçant sur notre route et ses enjeux, validés par l'Assemblée générale de 2021, furent consacrés à d'importants sujets.

Enquête de satisfaction auprès des adhérents L'ASL MAIF, poursuite de la réflexion dédiée aux aides solidaires financières, développement du nombre d'adhérents, accompagnement des nouveaux métiers que nous pouvons désormais accueillir, élections aux comités départementaux, renforcement des équipes départementales, projet de mise en œuvre de l'administrateur national chargé de région pour veiller à l'articulation pertinente entre le département et le Conseil d'administration, point sur le dispositif d'académisation des formations.

Ces réflexions et mises en œuvre d'actions (à l'échelle du département, de la région), **doivent être partagées au sein des équipes départementales.**

Nous les avons ensuite poursuivies lors de la réunion d'information et l'Assemblée générale des 7 et 8 juin 2022. Les votes portés par les comités départementaux témoignent de la confiance accordée par l'Assemblée générale au projet mené, puisque les résultats des différentes résolutions s'établissent entre 93,5 % et 98,5 %.

Ces orientations ont donc été traduites par le Conseil d'administration dès le séminaire d'été en conduisant les travaux dans le cadre des axes de développement de l'association :

- Le renforcement des équipes départementales et la place essentielle de l'équipe militante au sein du département, le lieu de l'action au plus près des adhérents, au plus près de leurs difficultés ;
- Les outils mis à disposition pour convaincre les personnels de nous rejoindre ;
- La prévention des risques par la formation des personnels de l'éducation ;
- L'efficacité et la qualité de service (mise en réseau des salariés, appels débordants vers un autre département, salariés pouvant exercer sur plusieurs départements, formations de tous les acteurs de l'association, etc.) ;
- L'adaptation de nos moyens à nos besoins (immobilier, téléphonie, etc.) ;
- Les responsabilités du Conseil d'administration, les responsabilités à l'échelon départemental, les relations avec les délégations.

Qualité de service, structuration de l'association, évolution des méthodes de travail, développement de l'association, accueil de nouveaux professionnels, conquête des adhérents, etc. Tous ces sujets concourent à **un même et unique but : la poursuite du projet de L'Autonome de Solidarité Laïque, la poursuite de nos actions auprès des professionnels de l'éducation et l'indispensable qualité de service que nous devons avoir pour nos adhérents sociétaires.**

2023 sera donc l'année où nous devons **apporter des réponses à nos questionnements**, et nos réflexions nous emmèneront vers l'Assemblée générale du 11 juin 2023 qui devra se positionner sur **un plan stratégique 2023-2026.**

Des orientations commencent ainsi à apparaître, et de multiples actions ont d'ores et déjà été engagées concrètement (les rapports d'activité et financier en témoignent).

Ces orientations sont portées par deux grands axes :

➔ **Convaincre les personnels de l'éducation de rejoindre le projet de L'Autonome de Solidarité Laïque, convaincre d'adhérer aux valeurs que nous portons, à notre raison d'être, à notre projet**



Cet axe est fondamental ; il concerne tous les acteurs de l'association, militants et salariés. Nos ambitions à conquérir de nouveaux personnels doivent s'amplifier en renforçant nos actions sur notre cœur de métier, mais également sur nos nouveaux espaces de conquête en développant des initiatives sur les nouvelles professions. Notre militance doit s'exercer en ce sens, car L'ASL porte un projet au cœur du débat public, au cœur de la cité, un projet pour le bien et le mieux commun.

Les professionnels de l'éducation ont besoin de nous.



➔ **Affirmer avec force ce que nous sommes : un acteur d'importance dans le domaine de la protection et la prévention des risques des métiers de l'éducation**

Nous devons rester cet acteur d'importance en gagnant en efficacité grâce au renforcement de nos capacités à agir en commun :

La poursuite de l'harmonisation des pratiques, une attention à tous les acteurs de l'association (le développement de nos compétences par la formation, la valorisation des situations des salariés, etc.), une inscription pérenne dans les plans de formation de l'Éducation nationale (la signature de l'avenant à la convention ministérielle le 26 avril 2022 doit nous le permettre), une structure économique rigoureuse et équilibrée.



Ces orientations sont en parfaite cohérence avec l'objet social de l'association. Le plan stratégique devra ainsi se placer dans les décisions des précédentes Assemblées générales et donc de « notre route et ses enjeux ».

Notre travail collectif, associant les équipes militantes et l'ensemble des salariés, constituera à définir ensemble les cheminements à parcourir, les outils à moderniser, à ajuster, à atténuer ou encore à inventer afin d'atteindre nos ambitions.

Nous allons devoir poser des objectifs et fixer des échéances afin que l'histoire de L'ASL puisse se poursuivre en :

- Consolidant l'association ;
- Confortant et développant nos savoir-faire, nos expertises ;
- Confortant et développant nos particularités ;
- Affichant et en déployant notre singularité ;
- Étant ambitieux pour la marque L'ASL ;
- Étant fiers de L'ASL et de l'Offre Métiers de l'Éducation !



120 ANS DE PROTECTION, D'ACCOMPAGNEMENT,
DE SOUTIEN ET D'ÉCOUTE

CONGRÈS DES 120 ANS DE L'ASL – 10 JUIN 2023

TABLE RONDE (matin) : thème « L'engagement militant »



Claire Thoury,
Présidente du Mouvement associatif



Roger Crucq,
ancien Président de la FAS



Carole Coupez,
Déléguée générale adjointe
de Solidarité Laïque



Bertrand Souquet,
Président de L'ESPER,
Vice-Président de la MGEN

INTERVENTION (après-midi) : thème « La laïcité »



Jean-Michel Ducomte,
Avocat honoraire à la Cour, Président honoraire de la Ligue
de l'enseignement, enseignant émérite à Sciences Po Toulouse,
membre du bureau de la Ligue des droits de l'homme et membre
du comité scientifique de la Vigie de la laïcité.

NOTRE ROUTE ET SES ENJEUX

Si les quatre axes constitutifs de l'objet social de L'Autonome de Solidarité Laïque doivent sans cesse conduire nos actions dans un ensemble désormais fusionné, il convient de poursuivre et de s'engager pour les années à venir sur une route à travers trois enjeux clairement exprimés qu'il conviendra de travailler, de développer, d'affiner afin que L'ASL puisse toujours être pertinente, à la pointe et attentive aux environnements dans lesquels elle évolue, qu'ils soient politique, social ou encore économique.

APPORTER UN SERVICE DE QUALITÉ À L'ADHÉRENT

Un service de qualité à l'adhérent ne peut être envisagé que :

- par une formation de qualité mise en œuvre aussi bien pour les militants que pour les collaborateurs, autant dans les dimensions propres à l'accompagnement de l'adhérent que dans les dimensions relatives à la structuration opérationnelle de la délégation ;
- par la poursuite de la structuration des services nationaux et la mise en synergie entre les départements (gestion des dossiers, appels téléphoniques, etc.) dans la recherche d'une meilleure efficacité ;
- par la recherche constante de progrès dans l'opérationnalité des structures nationales et départementales ;
- par une mise en œuvre de synergies entre les départements en s'appuyant notamment sur l'académisation et la mise en œuvre du coordonnateur académique (pour les formations des personnels d'éducation) ;
- par une reconstitution du réseau de correspondants, acteurs permettant d'être les premiers accompagnateurs de l'adhérent en difficulté, de promouvoir L'ASL, d'être le relai vers l'équipe départementale, et *in fine* de devenir militant ;

- par une recherche constante de progrès dans les processus et fonctionnements entre L'ASL et la MAIF dans le cadre du suivi des dossiers des adhérents sociétaux, dans le respect des compétences et des réglementations.

DÉPLOYER NOS ACTIONS SOCIÉTALES ET RAYONNER

Une association n'existe que parce qu'elle agit pour le bien commun, et elle ne doit cesser de convaincre et de porter son projet qui vise à mener une action sur la société :

- par une visibilité de L'ASL permettant de s'engager vers la conquête des futurs adhérents ;
- par un rayonnement de L'ASL, autant au niveau national que départemental, grâce aux équipes qui agissent localement dans leur environnement proche (rencontres avec l'institution, les partenaires, les élus, etc.) ;
- par un développement des actions d'influence auprès des pouvoirs publics et la communication de nos propositions pour l'amélioration des textes protecteurs pour les personnels ;
- par un développement de la communication dans les domaines de la prévention, de la formation, des actions sociétales.

ÊTRE UNE ENTREPRISE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

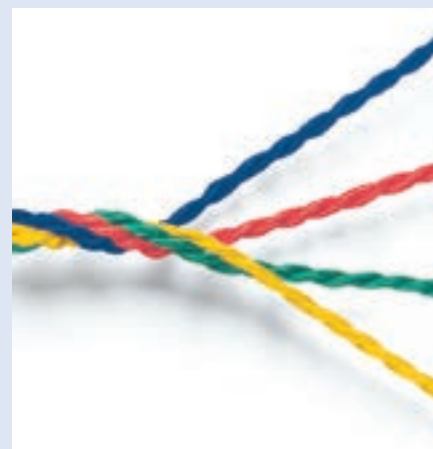
Association de l'Économie sociale et solidaire (ESS), membre de l'Économie sociale partenaire de l'école de la République (L'ESPER), L'ASL est guidée par les principes de gestion démocratique, de lucrativité limitée, de solidarité et de responsabilité ; elle place les femmes et les hommes au cœur du projet. Elle se doit d'être une organisation politiquement forte, solide, pérenne, équilibrée structurellement et économiquement afin de porter son projet. Les points d'attention devront être les suivants afin de tendre vers un équilibre économique :

- un engagement de planifications économiques par une analyse fine des charges, désormais possible grâce à la fusion des comptabilités et à la centralisation des moyens financiers. Cette analyse permet d'opérer des arbitrages et des choix politiques éclairés ;
- une mutualisation plus en avant des moyens, permettant ainsi des ajustements et réductions de charges financières ;
- une réflexion autour de l'organisation structurelle (organisation des services, passerelles entre les départements, entre les académies, etc.) ;
- une réflexion sur les ressources immobilières (siège national, locaux dans les départements, etc.) ;
- une politique de conquête des adhérents.

Également, nous devons nous engager dans la poursuite de la culture d'un dialogue social de qualité favorisant le respect de chacun et les attentions à l'égard de l'autre, dans le cadre notamment du comité social et économique.

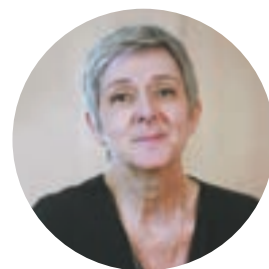
Une juste répartition entre les femmes et les hommes ainsi que les métiers représentés par les adhérents au sein des instances de gouvernance de L'ASL devra aussi être au cœur de nos préoccupations.

Extrait du rapport moral 2021





RAPPORT D'ACTIVITÉ



Sylvie Guyot,
Secrétaire générale
de L'ASL

CETTE ANNÉE 2022,

Après celle de la transformation de l'entité ASL en grande association nationale recentrée sur un siège national lui-même décliné localement en délégations ; après celles de la période Covid qui a perturbé, sans les empêcher, les évolutions nécessaires de nos textes, outils et pratiques, 2022 a été une année de stabilisation durant laquelle nous avons pu nous attacher autant à :

- la recherche de nouvelles méthodes de coopération entre nous ;
- la stabilisation de notre projet et la redéfinition de nos stratégies de conquête de nouveaux adhérents ;
- l'évolution de nos outils fonctionnels et de communication ;
- la volonté de mieux adapter nos recettes aux besoins pour un meilleur service aux adhérents.

Nous avons pu conduire et engager ces travaux, réflexions ou pistes de réflexion dans un contexte de confiance réaffirmée entre nous-mêmes et au-delà avec nos adhérents et futurs adhérents.

Ce rapport d'activité développera ces éléments en s'appuyant sur les travaux conduits autant dans les délégations qu'au siège national, car c'est bien dans l'harmonie et la complémentarité que nous parvenons à faire vivre le projet de « L'Autonome de Solidarité Laïque ».

1. DES PROFESSIONNELS D'ÉDUCATION QUI FONT CONFIANCE À L'ASL

Depuis la fusion de 2019, l'effectif de L'ASL est demeuré stable, voire même en légère hausse ces derniers mois.

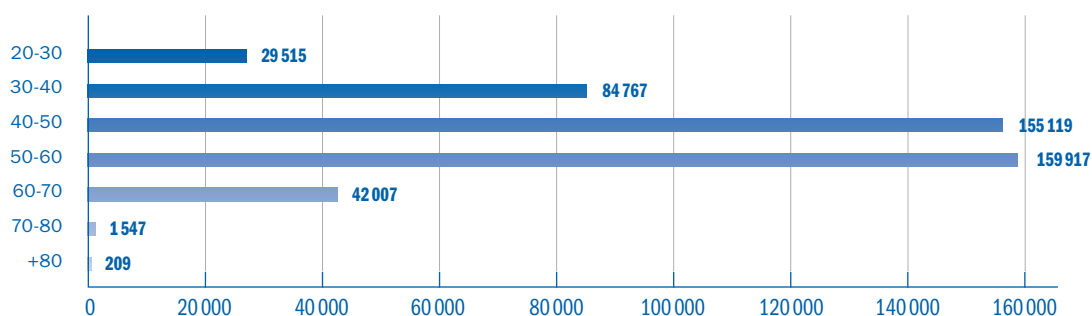
Nous affichions 470 360 adhérents le 1^{er} janvier 2021, 473 610 le 31 décembre de la même année et 473 216 le 31 décembre 2022. Dans le contexte de concurrence

qui est désormais notre environnement ordinaire, nous devons, sinon nous satisfaire pleinement, au moins constater que nos efforts ne sont pas vains. Si nous avons décidé ensemble de restructurer L'ASL par décision d'AG, cela n'a pas de conséquence négative sur le désir d'adhérer. Cela est la meilleure démonstration que ce qui guide ce désir d'adhérer est moins la nature de la structure que sa capacité, celle de ses militants (acteurs), à être disponible et efficace, lorsque cela est nécessaire.

De même, notre décision d'évolution du champ d'adhésion n'a pas provoqué de vague : ni en baisse d'effectif, ni en hausse, le travail de communication vers les futurs nouveaux entrants ne pouvant porter ses premiers fruits qu'après au moins une année de travail.

Une observation plus fine de l'effectif nous apporte quelques éléments de prospective :

ADHÉRENTS OME



Le tableau ci-dessus présente la répartition des adhérents à L'ASL par tranches d'âge.

Il y apparaît que 66,57 % de ces adhérents s'inscrivent dans la tranche d'âge 40-60 ans. Ce sont pour une majorité des adhérents fidélisés pour lesquels la démonstration de la pertinence de L'ASL n'est peut-être plus à faire, mais qu'il convient cependant d'informer sur des actions conduites et des problématiques de leur métier. L'objet est, pour eux, davantage la valeur ajoutée de L'ASL au-delà de la seule assistance.

Les plus jeunes des adhérents se situent dans la tranche d'âge 20-40 ans et représentent 24,15 %. Ces adhérents le sont depuis moins longtemps, sont sans doute moins ancrés dans la certitude de la pertinence et peut-être sujets à plus de volatilité.

Outre le fait que nos campagnes doivent s'orienter fortement vers les entrants dans les métiers de l'éducation afin de garantir davantage de pérennité dans l'effectif de L'ASL, il convient également de renforcer les éléments de connaissance des valeurs, des

possibilités et des actions de l'association à leur service, mais aussi à celui de leur métier. On notera quelques adhérents au-delà de 60 ans (environ 43 000), personnels d'éducation fidèles à notre organisation de longue date.

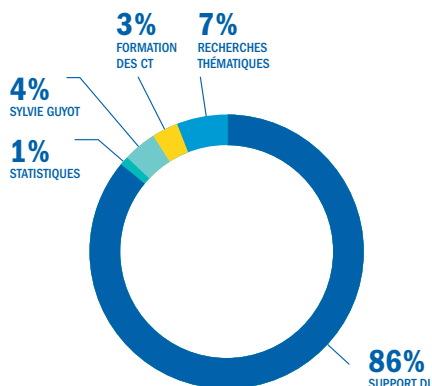


2. MAINTENIR ET AMPLIFIER LES STRUCTURES ET OUTILS D'ACCOMPAGNEMENT DES ÉQUIPES

2.1. SUIVI PARTAGÉ (SIÈGE ET ASL) DES DOSSIERS D'ADHÉRENTS

Dans la poursuite de son activité d'accompagnement des équipes départementales, dont on notera une activité particulièrement marquée cette année, la salariée responsable du service dit « Dossiers » a pu mettre ses compétences à disposition des départements et également intervenir au cours des formations des collaborateurs.

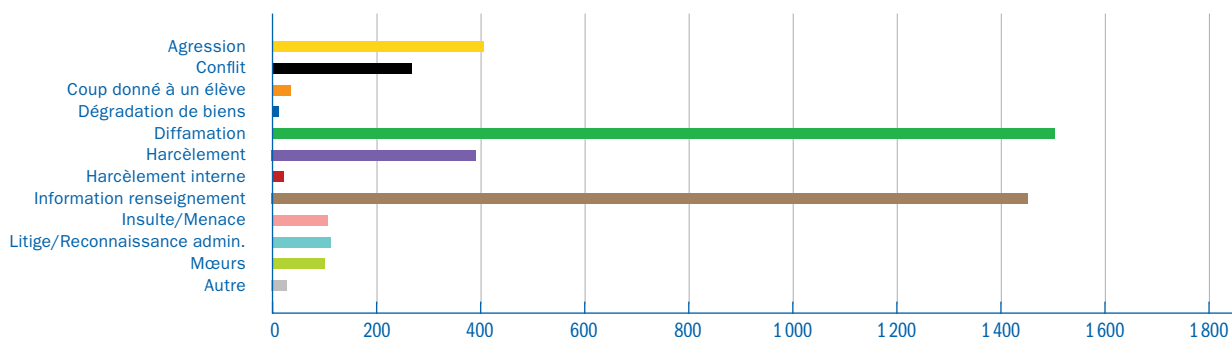
Le travail fourni s'étend bien au-delà, notamment concernant les travaux relatifs à l'élaboration du baromètre annuel de L'ASL, travail conséquent qui mobilise de nombreuses heures d'exploitation de données et d'analyses, en lien avec la Secrétaire générale et le Vice-Président, chargés de l'élaboration du baromètre.



On rappellera ici que ces données sont d'importance, toutes issues des saisies départementales lors de l'alimentation des dossiers. Seules celles-ci reflètent la réalité de nos actions auprès des adhérents de L'ASL, et il est important ici de souligner l'apport départemental qui ne manquera pas de se confirmer encore et toujours pour permettre l'exploitation de données justes et factuelles de l'activité de L'ASL au service des adhérents. Ainsi, le nombre de dossiers ouverts par L'ASL reste constant bien que l'on constate une bascule entre dossiers de protection juridique professionnelle (PJP) et renseignements juridiques personnalisés (RJP). Cette bascule trouve son explication par davantage de demandes de renseignements en amont des situations qui pourraient avoir des suites juridiques et également par des demandes de renseignements relatives à la gestion de conflits internes.

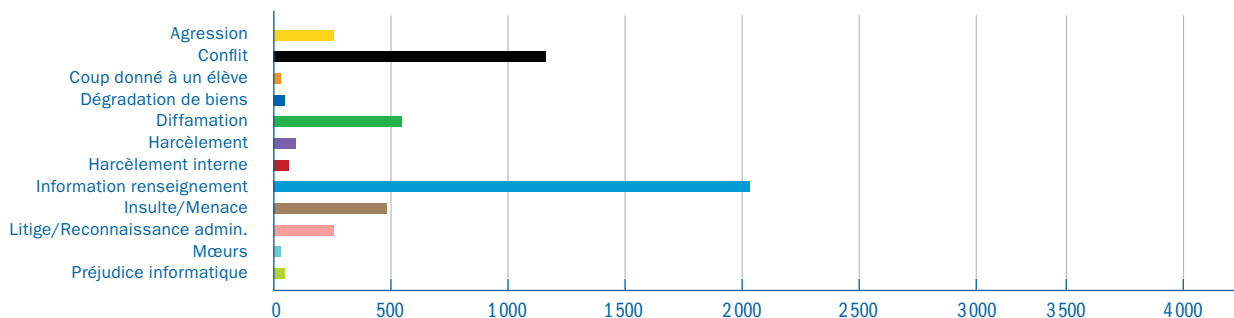
PJP SOIT 4485 DOSSIERS EN 2022

SOIT UNE BAISSSE DE 5,2 % PAR RAPPORT À 2021



RJP SOIT 5108 DOSSIERS EN 2022

SOIT UNE HAUSSE DE 5,3 %



2.2. SOUTENIR LES ÉQUIPES DANS LEUR FONCTION D'ACCOMPAGNEMENT DE FORMATION

Cette année écoulée a aussi été fortement marquée autant par le redéploiement progressif du plan de formation après les années Covid que par la mise en œuvre tout aussi progressive du « Coordonnateur académique ».

Ont été répertoriées 219 formations (207 en 2021) à destination des personnels d'éducation :

Soit près de 10 000 personnels qui ont pu bénéficier des formations de L'ASL par l'intermédiaire des militants et avocats départementaux.

RESPONSABILITÉ CIVILE ET PÉNALE :

→ 117 (5 200 personnes)

AUTORITÉ PARENTALE :

→ 41 (2 500 personnes)

DROIT ET DÉONTOLOGIE :

→ 16 (500 personnes)

HARCÈLEMENT MORAL :

→ 6 (500 personnes)

OUTRAGE, DIFFAMATION, DÉNONCIATION :

→ 9 (300 personnes)

PROTECTION FONCTIONNELLE :

→ 7 (250 personnes)

RISQUES NUMÉRIQUES :

→ 9 (350 personnes)

Nombre de formations vers les publics :

- 25 en direction de chefs d'établissement ;
- 112 en direction de directeurs d'écoles ;
- 5 en direction d'assistants d'éducation ;
- 5 en direction de conseillers principaux d'éducation, de conseillers pédagogiques et d'inspecteurs de l'Éducation nationale ;
- 30 en direction des enseignants du 1^{er} degré ;
- 21 en direction des enseignants du 2nd degré ;
- 6 en direction de personnels médico-sociaux ;
- 25 en direction d'enseignants stagiaires (1^{er} et 2nd degrés).

L'année 2022 a été une fois de plus impactée par la crise sanitaire, et les réunions de la commission formation se sont déroulées uniquement en distanciel. Le travail concernant l'élaboration des fiches de synthèse pouvant être distribuées à l'issue des formations est finalisé sur les 5 thématiques identifiées par la convention avec le ministère de l'Éducation nationale.

Cette année fut aussi marquée par le renouvellement des membres de la commission.

Dès l'annonce de la composition de la formation fin novembre 2022, celle-ci s'est mise en ordre de marche avec des objectifs précis : favoriser la mise en place des formations sur l'ensemble du territoire national ; exiger la même qualité de contenu et de compétences juridiques quel que soit le département ; faciliter la prise en main des 5 thématiques retenues par l'avenant à la convention ministérielle pour les binômes militants/avocats ; réfléchir aux formations en faveur des nouveaux publics liées aux évolutions du champ d'adhésion.

Lors de la première rencontre en présentiel au siège de L'ASL en décembre 2022, il a été

décidé de mener de front 2 axes de travail en fonction du public désigné et formé : personnels exerçant dans un établissement de l'Éducation nationale et personnels exerçant dans un établissement du monde du handicap et du social.

Nous constatons en cette année 2022 un nombre plus important de stagiaires et une demande plus nette de formations à destination des chefs d'établissement. L'inscription officielle au PAF et le travail de fond mené par les coordonnateurs, qui, en accompagnant les équipes locales dans le déploiement des objectifs de formation fixés dans l'avenant à la Convention qui lie L'ASL au ministère de l'Éducation nationale, deviennent de fait un maillon important du dispositif militant.

Les relations et les accords avec les écoles académiques restent en développement, et nous pouvons envisager une montée forte des demandes de l'institution. Formations internes et offres de formations à destination de tous les personnels sont intimement liées, et nous poursuivons en ce sens nos efforts.

10 000 personnels formés : ce sont bien 10 000 personnels qui pourront poser leurs actes professionnels en étant assurés de ne pas se mettre en danger et de se protéger rapidement face aux agressions de toute nature. L'ASL remplit parfaitement sa mission d'acteur de prévention.

Accompagnateur des équipes locales dans le déploiement des objectifs de formations fixés dans l'avenant à la Convention qui lie L'ASL au ministère de l'Éducation nationale, le coordonnateur devient de fait un maillon important du dispositif militant.

LES COORDONNATEURS ACADÉMIQUES



Irène Dejardin
Membre du
Bureau national
Administratrice déléguée
attachée au secteur
formation

Institué dans les statuts votés en 2019, le coordonnateur académique n'a pu être mis en fonction immédiatement alors que nous devions à la fois structurer l'association désormais fusionnée dans un contexte par ailleurs perturbé par la crise sanitaire. C'est donc progressivement que nous avons pu engager cette mise en fonction.

Année 2021 :

Première réunion des coordonnateurs académiques le 7 juillet 2021 suivie de 7 réunions en visioconférence fin 2021.

Année 2022 :

- Signature de l'avenant avec le ministère de l'Éducation nationale (DGRH et DGESCO) le 26 avril 2022 ;
- Réunion des coordonnateurs le 7 mai 2022 pour officialiser l'entrée de L'ASL dans les Plans académiques de formation (15 participants).

Cette réunion a permis de faire le point sur les avancées de chaque académie et de mettre à disposition des outils pour faciliter le travail des coordonnateurs :

- Une adresse e-mail dédiée ;
- Une clé USB contenant les supports de formation, les différents courriers institutionnels, les modalités de prise en charge financière des formations, etc. ;
- Des fiches de synthèse à destination des stagiaires à l'issue des formations ;
- La création d'un espace collaboratif.

De cette première année ressort déjà quelques enseignements :

En 2022 :

L'ASL comptait

→ **29 coordonnateurs académiques**

En septembre

→ **19 formations ont été engagées**

- Il sera nécessaire de renforcer l'accompagnement des équipes autour du coordonnateur afin de déployer plus largement les possibilités de formations ;
- Face à l'investissement des équipes, on constate l'adhésion totale des stagiaires aux formations présentées par L'ASL ;
- Il a été possible de s'appuyer sur des équipes qui avaient déjà l'expérience des formations ;
- Pour celles et ceux qui éprouvent des difficultés, il faudra les accompagner de façon plus intensive ;
- L'ASL est perçue comme légitime pour conduire ces formations. Les stagiaires, notamment les personnels encadrants, sont demandeurs du déploiement de ces formations sur les bassins.



3. SOUTENIR LE RAYONNEMENT DE L'ASL PAR DES ACTIONS ET UNE COMMUNICATION ADAPTÉE

Après 2 années de crise sanitaire, nous pouvons considérer que sur le plan de notre communication l'année 2022 est une année de rebond.

En effet, nous enregistrons sur notre site principal une hausse de fréquentation de 16%, nous accueillons 20% d'abonnés supplémentaires sur nos comptes YouTube et Facebook, et notons une hausse de 12% de la fréquentation du site Juriécole.

Sur le plan de la communication avec les médias (presse écrite, radio et TV), nous avons pu compter sur 124 retombées dont 31 dans les grands médias nationaux. Principalement axées autour de la parution du baromètre annuel et de l'enquête sur le climat scolaire, ces retombées sont 2,58 fois supérieures à celles enregistrées l'année précédente.

Dans les médias radio et TV, cette visibilité est 10 fois plus importante qu'en 2021.

2022 UNE ANNÉE DE REBOND APRÈS DEUX ANNÉES DE CRISE SANITAIRE



Sur le site **autonome-solidarité.fr** :

- + de **16 %** de visites
- **77 %** du trafic (+7 % en 2022) provient du référencement naturel

Sur le site **juriécole.fr** :

- + de **12 %** de visites

Affaires **publiques** :

- signature de l'avenant (offre formation) à la convention de partenariat avec le **ministère de l'Éducation nationale**



Retombées presse :

- **124** (x10 en termes de visibilité médiatique) dont **31** dans les grands médias nationaux (x5 vs 2021) (matinales Franceinfo, Sud Radio, CNEWS, RMC, Europe 1, Le Monde, 20 minutes, AEF info, AFP et tous les grands titres de la PQR)



Sur les comptes **Facebook et Youtube** :

- + **20 %** d'abonnés



3.1. LE BAROMÈTRE ANNUEL

Depuis près de 15 ans, le baromètre annuel est notre source principale de communication vers les médias. Il vise à donner la tendance du climat dans les établissements en nous appuyant sur la réalité des dossiers qui sont traités chaque année par les équipes départementales.

BAROMÈTRE

En 2022 encore, le baromètre montre la progression des situations de conflit à l'école, mais sans jamais se laisser aller à une analyse exagérée de nos constats.

La crédibilité de L'ASL ne repose pas sur l'outrance, mais sur la juste perception des faits, attitude certainement plus adaptée à la recherche de réponses adaptées.

Nous ne minimiserons jamais la réalité, comme pour en gommer les aspérités, nous la montrons, telle qu'elle nous apparaît, nous en parlons et nous en tirons des pistes pour en atténuer les effets négatifs sur les personnes.

Cette édition a plus fortement impacté les médias, puisque nous avons obtenu une publication exclusive du Journal du dimanche qui y a consacré 2 pages. Cette publication a été suivie de plusieurs interviews, notamment à Franceinfo, RMC ou Sud Radio. Comme cela est souvent le cas, nos données ont également été reprises dans de nombreuses chroniques radiophoniques, notamment par Europe 1 et France Inter.

Le baromètre est aussi un instrument de communication avec nos partenaires, notamment par les canaux de L'ESPER.

BAROMÈTRE

- Obtention d'une exclusivité avec le JDD pour la sortie du baromètre (2 pages) après **2 interviews et 5 réunions de travail avec la journaliste**
- **Organisation de 7 interviews supplémentaires autour du baromètre** (matinales Franceinfo, Sud Radio, CNEWS, RMC, Europe 1, La République du Centre, SQOOL TV)

RETOMBÉES PRESSE BAROMÈTRE

- **58 retombées presse** (4 TV, 5 radios, 4 journaux nationaux, 25 journaux PQR, etc.)



3.2. ÉTUDE SUR LE CLIMAT SCOLAIRE

Près de 10 ans après la plus vaste enquête jamais réalisée auprès des personnels en France sur le climat scolaire, et conduite par les chercheurs universitaires Benjamin Moignard et Éric Debarbieux, L'Autonome de Solidarité Laïque (L'ASL), avec le soutien de la CASDEN Banque Populaire, a renouvelé la démarche afin de mesurer les transformations vécues par les personnels et l'évolution de leur perception en 10 ans.

Il s'agissait de réviser au regard de la réalité d'aujourd'hui les conclusions présentées en 2013, de comparer cette réalité aux actions de formation que nous menons notamment auprès des personnels et de valoriser notre organisation par la diffusion de nos observations auprès des médias.

LES CONCLUSIONS DE L'ENQUÊTE ET LES PROPOSITIONS DE L'ASL

Sur l'ensemble des résultats de l'enquête menée auprès des enseignants du 2nd degré, on observe un immense malaise dans l'organisation scolaire. Le scepticisme et la souffrance au travail en ont été multipliés autant pour ces cadres que pour la base. Il s'en dégage un fort sentiment de déclassement et de maltraitance politico-institutionnelle. Ainsi, on passe de 31% de personnes déclarant n'être pas satisfaites de leur métier à 55% entre nos deux enquêtes. 24% de plus : c'est un effondrement.

Il en va de même des réponses à la question : « Songez-vous souvent à quitter votre métier ? ». 30% des répondants en 2013 y songeaient

très souvent ou plutôt souvent ; ils sont **51,3%** dans ce cas en 2022 à l'exprimer. **21%** de plus.

LES PROPOSITIONS DE L'ASL :

- **Une prise de position ferme** de la justice pour la prise en compte systématique des plaintes concernant les insultes/menaces et les diffamations envers les personnels d'éducation
- **Une automaticité** de la protection fonctionnelle pour tout personnel qui la demanderait, « quoi qu'il en coûte »
- **Une réflexion** autour du fléchage des lignes budgétaires de l'Éducation nationale et sur les priorités pour améliorer le climat scolaire et le bien-être des personnels (gestion des personnels)

→ **La prise en compte** de la voix des partenaires de l'école et le dialogue systématique sur les problématiques de protection des personnels.

Présentées à la presse, nos conclusions ont bénéficié de **50 retombées presse**, dont une dépêche de l'AFP. Nous avons été publiés dans Le Monde, 20 Minutes, l'AEF, le Café pédagogique et tous les grands titres de la presse quotidienne régionale. Dans le cercle des organisations de l'ESPER, le travail de L'ASL a également été fortement relayé après sa présentation en Conseil d'administration.



3.3. LE SITE INTERNET, PRINCIPAL SUPPORT DES COMMUNICATIONS

Cette année 2022 fut essentiellement consacrée aux mises à jour des contenus. Ainsi, ont pu être réactualisés de nombreux textes, notamment pour vérifier leur fiabilité juridique au regard de textes juridiques qui auraient été modifiés. De nouveaux contenus, comme chaque année, sont venus les compléter afin que L'ASL demeure toujours l'outil de référence des professionnels de l'Éducation.

Le site Juriécole, dont l'objet est d'offrir à nos lecteurs une meilleure connaissance du droit qui encadre l'acte de pédagogie, a lui aussi été fortement retravaillé, notamment par l'introduction de nouvelles vidéos. Cette action a permis par ailleurs de promouvoir le réseau des avocates et avocats-conseil, et notamment celles et ceux qui ont nouvellement rejoint ce réseau.

On notera qu'à ce jour 15 nouvelles vidéos ont été réalisées et publiées dans les médias dont dispose L'ASL. Au-delà de nos sites, elles sont également accessibles sur la chaîne YouTube de L'ASL.

De nouveaux tournages ont été effectués fin 2022, ce qui a conduit à la publication prévue de 18 nouvelles vidéos au début de l'année 2023. Notons enfin l'étude que nous menons sur la pertinence de l'outil de captation des internautes qui circulent sur nos sites dit « Automation ». Régulièrement, nous mesurons l'efficacité du procédé, ayant en permanence le souci de l'équilibre entre le coût de la réalisation et l'effet de sa production, et conservons une souplesse d'ajustement de moyens engagés.

Le Service de documentation pour aider les équipes militantes

Dans le cadre de l'accompagnement aux délégations, le Service de documentation intervient en mettant à disposition ses compétences juridiques et ses ressources documentaires :

- Soit pour les aider à répondre aux questions de leurs adhérents en s'appuyant sur des textes réglementaires et/ou de la jurisprudence,
- Soit pour les aider à préparer leur formation.

Le Service de documentation intervient également en participant à la communication de L'ASL vers ses adhérents au travers de la création de contenu ou de la mise à jour du site Internet.

De façon moins visible, l'accompagnement aux délégations passe aussi par :

- L'alimentation du fonds documentaire via des textes législatifs et réglementaires, des jurisprudences, de la doctrine, des articles issus des différentes veilles juridiques (sites officiels, sites spécialisés, périodiques, livres) ;
- La création des dossiers thématiques ;
- La participation à la commission juridique.

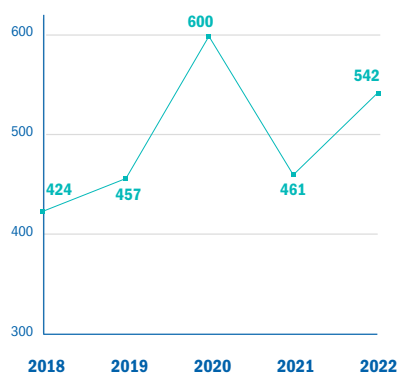
Le Service de documentation a traité
→ **542 demandes pour l'année 2022**

En repassant la barre des 500 questions, on note un accroissement de 80 questions.

Cette moyenne de
→ **45 questions par mois rejoint celle de 2020, qui dépasse celle de toutes les autres années (2014 à 2019, et 2021 avec moins de 40 questions mensuelles)**

Il faut noter que cette moyenne est dépassée durant les 3 mois du 1^{er} trimestre de la rentrée, comme tous les ans.

Évolution du nombre de questions sur 5 ans



LES THÈMES TRAITÉS

Les thèmes des questions restent sensiblement les mêmes par rapport aux années précédentes, avec toujours la même trio de tête, à savoir : le fonctionnement de l'établissement, les questions administratives incluant la carrière et la relation avec les parents.

LES PUBLICS DEMANDEURS

Les directeurs d'école et les enseignants du 1^{er} degré restent les demandeurs majoritaires.

En y associant les ATSEM, ce groupe du 1^{er} degré représente 66% du public demandeur.

Le public du secondaire est loin derrière, mais il faut cependant remarquer cette année la progression des demandes des chefs d'établissement.

Un autre groupe sort du lot cette année, celui des personnels d'enseignement du supérieur. En effet, contrairement aux années précédentes, c'est la première fois que cette catégorie émerge. Certes, cela ne représente que 10 personnes, et cela peut paraître une valeur insignifiante. Cependant le fait que les délégations fassent remonter des questions de ces personnels est à retenir et à surveiller ces prochaines années.

On notera que 74 délégations ont eu recours au Service de documentation au cours de l'année 2022.

Il faut noter que 24 délégations n'ont pas interrogé le Service de documentation, ce qui est quasiment la même proportion que pour l'année 2021.

En 2021 et 2022, il est à remarquer que parmi les 24 délégations, 18 sont communes sur les 2 années.



 www.autonome-solidarite.fr

